

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société des Études de Lettres  
**Herausgeber:** Société des Études de Lettres  
**Band:** 11 (1936-1937)  
**Heft:** 31

**Artikel:** L'Italie, Murat et le Congrès de Vienne  
**Autor:** Monnier, Luc  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-869754>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

**BULLETIN**  
DE LA SOCIÉTÉ DES  
**ÉTUDES DE LETTRES**  
LAUSANNE

---

**L'Italie, Murat et le Congrès de Vienne**

*Leçon inaugurale — prononcée le 5 novembre 1936 — du cours d'histoire moderne que M. Luc Monnier, docteur ès lettres, professe à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne en qualité de privat-docent.*

En 1814, Napoléon capitule. L'œuvre qu'il avait édifiée en Europe ne survécut pas à sa chute. Lui tombé, elle s'écroula. Lorsqu'il fallut reconstruire sur ses ruines un ordre nouveau, les hommes politiques se trouvèrent en présence d'une tâche immense. Parmi les questions multiples qu'ils furent appelés à résoudre, la question italienne ne fut pas une des moins complexes. En Italie comme ailleurs, le régime politique et social établi par Napoléon s'était effondré.

Lors de la débâcle napoléonienne, la péninsule était divisée en trois états. Le Piémont, Gênes, Parme, la Toscane et les Etats Pontificaux jusqu'aux Apennins avaient été successivement annexés à la France ; en 1814, Rome n'était qu'une simple préfecture. La Lombardie, la Vénétie, Modène, les Romagnes et les Marches formaient le royaume d'Italie avec Napoléon pour roi, et Eugène de Beauharnais pour vice-roi. Enfin, Naples formait un royaume à part avec Murat.

Il est inutile d'ajouter que ces trois états avaient bien des liens communs. En fait, toute la péninsule obéissait à la loi française : car le royaume de Murat et celui d'Eugène, ce dernier création artificielle de Napoléon, ne pouvaient prétendre à une vie autonome. Tous deux faisaient partie intégrante du système politique de l'Empereur dont ils dépendaient étroitement.

C'était au Congrès de Vienne qu'allait incomber la tâche de fixer les destinées de l'Italie. Cette tâche, comment la comprit-il et comment la réalisa-t-il ? De quels principes s'inspirèrent les hommes d'état à qui cette mission fut confiée, c'est ce que je me propose d'examiner dans cette première leçon. Le Congrès allait, en effet, fixer pour plus de 40 ans le sort de l'Italie. L'œuvre qu'il mit sur pied, sans être aussi détestable qu'on l'a prétendu, était loin d'être parfaite. Elle provoqua d'amères désillusions et déçut bien des espoirs. Mais elle commande l'histoire de l'Italie au XIX<sup>e</sup> siècle. Car c'est elle qui fut la cause de tous les troubles dont la péninsule fut le théâtre sous la Restauration ; par là, elle préparait les voies à l'unité et à l'indépendance.

Et, tout d'abord, il est un point qu'il convient de bien préciser. C'est moins le Congrès de Vienne que le premier Traité de Paris qui fixa les grandes lignes de la nouvelle division politique de l'Italie.

Le 30 mai 1814 fut signé à Paris un traité entre Louis XVIII et les Puissances alliées, qui ramenait la France à ses frontières d'avant la Révolution. Mais ce qui nous intéresse, ce sont les articles secrets du dit traité où les Alliés réglaient par avance les questions sur lesquelles ils étaient d'accord, la question de l'Italie septentrionale, en particulier, à savoir : 1. la Lombardie et la Vénétie seraient cédées à l'Empereur d'Autriche ; 2. le roi de Sardaigne serait rétabli dans ses anciens états, diminués d'une partie de la Savoie qui restait à la France, mais accrus de l'ancienne république de Gènes. C'était tout. Rien

sur Rome, ni sur Naples. Le sort de l'Italie péninsulaire était réservé.

Si incomplètes qu'elles fussent, ces dispositions secrètes n'en présentaient pas moins un intérêt capital. Sans attendre la réunion du Congrès, elles préjugeaient toute la question italienne. De plus, elle indiquaient l'esprit dans lequel les Alliés entendaient la régler définitivement. Car il était évident que ces dispositions n'avaient été prises que sous l'empire des préoccupations suivantes : détruire l'œuvre de la Révolution dans la péninsule ; l'arracher à son influence, c'est-à-dire à l'influence de la France ; la protéger contre un retour offensif, toujours possible et toujours à craindre, de cette dernière puissance. Mais comment ? En installant solidement, d'une part, l'Autriche dans la plaine du Pô ; en lui assurant dans la péninsule une situation politique et stratégique de premier ordre, qu'elle n'avait jamais occupée auparavant et qu'elle acquérait du coup par la possession du Lombard-Vénitien. Et, d'autre part, en fortifiant la monarchie de Savoie, c'est-à-dire en faisant du Piémont un solide boulevard à la frontière française, suivant le plan qui tendait à constituer, autour de la France, une barrière d'états secondaires plus ou moins renforcés.

Aussi, lorsque la question italienne vint à être posée devant le Congrès de Vienne, l'affaire était-elle jugée. Loin de pouvoir agir librement, les diplomates se trouvèrent liés par des engagements d'une telle gravité que, dans toute autre circonstance, leur tâche en aurait été irrémédiablement compromise. Force leur fut donc de s'incliner devant le fait accompli.

Sans vouloir entrer dans le détail de leurs travaux, je me propose seulement d'en dégager quelques points essentiels.

Tout d'abord, ceci : le Congrès ne songea pas un instant à admettre qu'il pût y avoir une question italienne. Pour lui, l'Italie restait une expression géographique, c'est-à-dire un pays, mais non une nation ; une région nettement délimitée par la nature, c'est vrai, mais multiple, diverse, com-

posée d'états distincts, qui avaient leurs traditions propres, leurs intérêts particuliers, bref, leur caractère individuel qui les opposait les uns aux autres. Alors que se constituèrent à Vienne des comités pour les affaires suisses ou allemandes, ce qui impliquait, malgré tout, la reconnaissance d'une nation suisse et allemande, le Congrès n'en forma aucun pour les affaires italiennes.

On ne pouvait méconnaître plus franchement ce que le passage de Napoléon avait, consciemment ou non, modifié dans la péninsule. Ce mot d'*Italie*, auquel il avait donné une signification nouvelle, lorsqu'il avait fondé le royaume d'Italie — donnant ainsi aux Italiens une patrie concrète, qui n'était plus seulement cette patrie spirituelle de la littérature et de la poésie — ce mot ne réveillait aucun écho chez les Alliés. En refusant donc de reconnaître à l'Italie une personnalité nationale, l'Autriche et l'Angleterre répudiaient délibérément les promesses que leurs généraux avaient faites en leur nom aux Italiens, lorsqu'ils avaient cherché à les soulever contre la France.

Dans son œuvre de restauration, le Congrès de Vienne ne s'inspira d'aucun principe. Aucune ligne politique ne guida ses travaux. Il n'essaya même pas d'établir, comme en Allemagne, par exemple, un juste équilibre des forces dans la péninsule. Si, à quelques modifications près, la carte de l'Italie fut reconstituée telle qu'elle avait été avant la Révolution, ce fut moins l'effet d'une volonté préméditée que celui des circonstances et du hasard.

Ainsi, tous les princes dépossédés par la France furent réintégrés dans leurs états. Mais le Congrès tint aussi peu compte de leurs désirs que de ceux de leurs peuples. Leurs voix ne furent pas écoutées. Ils furent traités en parents pauvres, en quantité négligeable. Le Pape en sut quelque chose. Souverain temporel, chef de la Chrétienté catholique, il pouvait prétendre à être reçu à Vienne sur le même pied que les Grandes Puissances. Il ne fut même pas convié. Ses doléances et ses protestations se perdirent dans le débat

d'intérêts plus urgents. L'Allemagne, à qui l'Italie peut être comparée dans une certaine mesure, fut traitée différemment. Deux de ses membres, l'Autriche et la Prusse, participèrent comme Grandes Puissances à tous les travaux du Congrès et purent ainsi délibérer des questions qui leur tenaient le plus à cœur. Il en fut de même pour des états secondaires, tels que la Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, qui furent appelés à siéger dans le comité des affaires allemandes.

Ce régime de faveur, l'Italie ne le connut pas. Toutes les décisions furent prises en dehors des princes restaurés. Ce fut pour elle un malheur et une faute.

Ayant refusé de la considérer pour elle-même, ayant écarté les revendications de ses peuples comme celles de ses princes, le Congrès regarda avant tout la péninsule comme une dépouille commode où l'on pourrait tailler des parts à tous ceux qui réclamaient un trône et caser ceux qu'on ne pouvait caser ailleurs, faute de place. Aussi, le règlement de son statut donna-t-il lieu à toutes sortes de marchandages. En définitive, l'Italie subit le contre-coup de conflits qui lui étaient absolument étrangers. Elle fut la victime des jalousies et des ambitions qui, au lendemain de la victoire, séparèrent les Puissances alliées et les dressèrent les unes contre les autres.

Dans ces conflits d'intérêts, dans cet enchevêtrement d'intrigues où s'affrontèrent tant de passions, de convoitises, de projets ambitieux, le jeu de chacune des Puissances n'en apparaît pas moins clairement. L'Autriche, qui devait au Traité de Paris d'avoir acquis dans la péninsule une situation privilégiée, s'emploie à Vienne à développer ses avantages. Elle cherche à obtenir de nouveaux territoires et favorise la restauration des anciens princes autrichiens à Florence et à Modène. Cette politique était encouragée par le représentant de l'Angleterre au Congrès, Lord Castlereagh. Les principes conservateurs, voire même réactionnaires, n'eurent pas de défenseurs plus convaincus en Europe que Castlereagh. Ses opinions politiques, comme les intérêts de l'Angleterre, le rapprochaient tout naturellement d'un

Metternich, avec lequel il marchait la main dans la main. Du reste, la crainte qu'ils avaient l'un et l'autre de la révolution faisait de ce rapprochement une nécessité. Castlereagh voyait dans l'établissement de l'Autriche en Italie un gage de paix. Car seule l'Autriche était assez forte pour y tenir la révolution en respect et y contrebalancer l'influence de la France. Il n'eut donc aucun scrupule à désavouer les promesses libérales que l'Angleterre avait faites aux patriotes italiens, quelques mois auparavant, pour les entraîner dans la lutte contre Napoléon.

Tout autre fut l'attitude de la France et de la Russie. La Russie, sans doute, était avide d'acquérir de nouveaux territoires en Pologne. Aussi devait-elle se montrer accommodante sur la question d'Italie, pour rendre aisé l'accomplissement de ce plan. Mais le Tzar voyait d'un mauvais œil l'accroissement démesuré de la puissance autrichienne dans la péninsule. De ce fait, les princes italiens, le roi de Sardaigne surtout qui, le premier, s'alarmait des prétentions de l'Autriche, trouvèrent constamment en Alexandre un avocat disposé à prendre en mains leurs intérêts et à freiner les convoitises de la cour de Vienne.

Quant à la France, son attitude était simple. Pour ce qui concernait l'Italie, Talleyrand ne s'écarta pas de la ligne de conduite qu'il s'était tracée pour le règlement de toutes les autres affaires européennes. En Italie, comme ailleurs, Talleyrand défendit à Vienne le droit public, le principe de légitimité. Cette politique rejoignait fort habilement celle de l'ancien régime. Elle s'inspirait des grandes traditions diplomatiques de la monarchie, qui voulaient maintenir divisées l'Allemagne comme l'Italie. En Italie, c'était l'Autriche qu'il fallait empêcher de dominer, en opposant à son influence des influences contraires, en s'attachant la clientèle des petits états, en pratiquant une politique de famille, c'est-à-dire en soutenant les droits légitimes des Bourbons à Naples et à Parme.

Ces tendances opposées apparurent en pleine lumière lors

du règlement de la question de Naples et de celle des Etats de l'Eglise.

Metternich avait pensé à abolir purement et simplement en faveur de l'Autriche le pouvoir temporel du Pape. Mais la proposition fut écartée. Modérant alors ses ambitions, il avait tenté de se faire concéder les Romagnes avec Bologne. Une population intelligente et laborieuse habitait ces provinces. Elle répugnait à l'idée de retomber sous le joug pontifical et, pour éviter ce malheur, elle aurait préféré subir la domination autrichienne. Cet ex-domaine pontifical, qu'il n'avait pas été question tout d'abord de restituer au Pape, semblait bon à toute sécularisation, en sa qualité de terre d'Eglise. Chaque puissance lui attribuait une destination différente. La Prusse pensa qu'il pourrait servir de dédommagement au roi de Saxe dont elle convoitait les Etats. Alexandre l'aurait volontiers abandonné à son nouveau protégé, le prince Eugène de Beauharnais. Le duc de Modène le réclamait pour lui-même. On alla jusqu'à l'offrir à l'impératrice Marie-Louise que l'Autriche se préoccupait d'établir convenablement. Il fallut le retour de l'Île d'Elbe et les avances que Napoléon fit au Pape, pour décider les Puissances à lui restituer les provinces contestées.

\* \* \*

Le règlement de la question de Naples présenta une autre difficulté. A Naples régnait Murat. Il avait obtenu son trône de Napoléon en 1808; il y avait succédé à Joseph, devenu roi d'Espagne. Murat avait épousé Caroline Bonaparte. Aussi devait-il sa situation à sa qualité de beau-frère de l'Empereur et à l'ambition jamais satisfaite de sa femme. De tous les rois créés par Napoléon dans sa famille, il fut le seul, en 1814, à conserver sa couronne, alors que les autres l'avaient perdue dans la débâcle du grand empire. Mais il ne devait pas la garder longtemps encore. La mort était proche.

L'aventure de ce roi plébéien et, plus encore, sa fin brutale présentent un caractère dramatique. Elles nous touchent



et nous intéressent aussi. Car le grand rêve qu'il caressa un instant en 1815, en s'accrochant à son trône, ses efforts maladroits et désespérés pour le réaliser ne devaient pas passer inaperçus en Italie. Ils y laisseront, au contraire, un souvenir qui ne s'effacera pas de sitôt, un exemple qui frappera les imaginations et qui plus tard suscitera des imitateurs. C'est pourquoi il faut nous y arrêter un instant.

Ce qu'il y a de tragique dans le sort de Murat, c'est que, pour conserver son royaume, il essaya vainement de dissocier sa destinée de celle de Napoléon et que, pour y arriver, tous les moyens lui furent bons. Il ne recula devant aucune lâcheté, s'abassa à toutes les trahisons, tant la passion des richesses et des honneurs avaient asservi et corrompu son âme. Mais rien n'y fit. Les reniements et les bassesses demeurèrent sans effet. Une inexorable fatalité l'enchaînait à la destinée de Bonaparte. Quoi qu'il entreprît, il ne put s'en dégager. Plus il se débattait, plus il s'engluait au contraire. Seule la mort désunira ces deux hommes. Car le ciel ne permit pas que ce compagnon d'armes et de jeunesse de Napoléon, qui avait partagé ses travaux, grandi dans son ombre et qui devait tout à sa gloire, pût échapper au malheur, lorsque celui-ci vint à frapper l'Empereur.

Et pourtant Murat n'était pas un mauvais homme. De l'origine la plus humble, ce fils d'aubergiste était arrivé à être un des plus grands généraux de Napoléon, en même temps que son beau-frère. C'était un soldat sans reproches, superbe de bravoure, d'une folle témérité, toujours à foncer droit devant lui, la cravache à la main, avec cette inconscience du danger que seuls semblent avoir les hommes dénués d'imagination. Cavalier intrépide, d'une beauté mâle et vulgaire, il avait le goût fastueux et tapageur. Il se plaisait à porter des uniformes rutilants, chamarrés, brodés à toutes les coutures, et à coiffer des chapeaux empanachés. Il aimait le luxe, les honneurs et les femmes. Il aimait la vie et y mordait à pleines dents, avec une ardeur, un appétit jamais assouvis. Heureux de toutes les faveurs que la fortune lui avait prodi-

guées, grisé de tous les biens dont elle l'avait comblé si magnifiquement, il en jouissait avec une vanité naïve, un plaisir enfantin. Mais insatiable, d'une ambition dont on ne mesurait jamais le fond, il estimait qu'il avait toujours droit à plus et réclamait toujours davantage. Il tenait passionnément à la couronne que Napoléon lui avait donnée. Son titre de roi flattait son amour-propre. Ce plébéien, que la destinée avait hissé sur un trône, était pénétré d'une confiance exagérée dans ses qualités d'homme d'état. Il se trompait ; car il était capricieux, influençable, fanfaron, accessible à la flatterie, dénué de principes, sans intelligence politique. Bien que très jaloux de son autorité, ce soldat ne sera qu'un homme d'état improvisé, qui entendra peu de choses aux subtilités de chancellerie et aux finasseries diplomatiques. A Naples, pourtant, il s'était révélé législateur avisé et certaines de ses réformes furent heureuses. Murat était très désireux de bien faire, comme il était très éloigné des rigueurs inutiles. Il n'y avait pas chez lui cette brutalité qui distingue trop souvent l'état militaire. Dans le privé, il témoignait de qualités attachantes. Il était bon, accessible, affable. On ne faisait jamais appel en vain à sa générosité. Car sous les décorations et les chamarrures se cachait une âme impulsive qui était demeurée foncièrement populaire, un cœur chaleureux et émotif qui se souvenait encore d'avoir battu pour la Révolution. Mais il était faible. Et personne n'eut plus d'influence sur ce caractère ondoyant, et une influence plus néfaste, que sa femme.

La reine Caroline était d'une intelligence très supérieure à celle de son mari. Et, tout en ménageant soigneusement sa susceptibilité, elle n'avait pas de peine à le dominer et à le mener où elle voulait. Ambitieuse, jalouse, médisante, dépourvue de sens moral, elle avait le goût de la politique et le génie de l'intrigue. Lorsque son ambition ou sa vanité étaient en jeu, aucun scrupule ne la retenait plus. Elle était capable de toutes les trahisons. Et, par là, elle perdit Murat.

Depuis quelques années déjà, la situation de Murat était précaire. Sa politique indépendante lui valait de fréquentes admonestations de Napoléon. Aussi se croyait-il menacé du sort de Louis Bonaparte à qui l'Empereur avait enlevé le royaume de Hollande pour l'annexer à la France. Après la retraite de Russie, voyant pâlir l'étoile de son beau-frère, Murat avait brusquement quitté les débris de la Grande Armée en Allemagne et s'en était retourné à Naples. Là, il devint le centre de mille intrigues. C'est qu'en cette année 1813 l'Italie, sans être secouée aussi violemment que l'Allemagne, s'agitait à la perspective de la chute imminente de Napoléon. Révolutionnaires, patriotes qui rêvaient d'indépendance nationale, partisans de l'ancien régime, agents des anciennes dynasties, tous fondirent sur Murat, le circonvinrent à l'envi, le flattèrent, l'adulèrent, car ils comprenaient combien un tel homme pouvait leur être utile en ce moment.

Obsédé par l'idée de conserver son trône, Murat jugea habile d'enter en négociations avec l'Autriche et de répondre aux avances de Metternich. Caroline, du reste, avait déjà préparé le terrain. Ce qui n'empêcha pas le roi de répondre à l'appel de Napoléon, et, comme à l'ordinaire, de se comporter en brave à Leipzig. Mais la défaite consommée, affolé, il accepta toutes les propositions autrichiennes, bien résolu à ne plus songer qu'à lui-même et à sortir de l'aventure avec la garantie de son royaume. A Erfurt, il prit congé de l'Empereur qu'il ne devait plus revoir, brusqua les adieux et se sauva à Naples. Là, il signa le 11 janvier 1814 un traité qui consacrait son alliance avec l'Autriche et par lequel cette dernière puissance lui garantissait sa couronne. Ce ne fut pas sans déchirement qu'il signa. Dans un éblouissement de conscience il se jugea un traître et pleura amèrement. Cependant il ne tira pas de sa trahison tous les avantages qu'il avait espérés. Car s'il obtint des Anglais un armistice, le gouvernement britannique était très éloigné de le reconnaître, et de fait, il ne le reconnut jamais.

Le jeu des Alliés était clair. Il s'agissait avant tout pour eux de s'aider de Murat pour se débarrasser de Napoléon en Italie, après quoi il serait toujours temps d'en chasser Murat lui-même. Aussi convenait-il qu'il ne fût reconnu que par un seul des Alliés, l'Autriche, ce qui n'entraînait à son égard aucune garantie, ni aucun engagement de la part des autres. Murat avait donc fait un faux calcul en pactisant avec les ennemis de sa patrie. Car, quoi qu'il fût, il dépendait de Napoléon. Son sort se déciderait en France et pas ailleurs. Il n'allait pas tarder à l'apprendre.

En 1814, par la chute de Napoléon, il cessait d'être utile aux Alliés, il devenait gênant, voire dangereux. Tout le monde maintenant, et Metternich le premier, n'avait qu'un désir : s'en débarrasser. En dépit de la parole donnée, l'Autriche avait abandonné l'idée de le soutenir. « Je donnerai le monde entier, déclarait Metternich, pour recevoir la nouvelle que le roi Ferdinand de Naples est rétabli sur son trône. Malheureusement nous ne pouvons en ce moment y employer nos armes. » Et l'Empereur François avouait : « J'espère que Murat se fera lui-même l'instrument de sa ruine. » Ces mots dépeignaient exactement la situation. On n'attendait qu'une imprudence de Murat pour délier l'Autriche, qu'une faute de sa part pour tomber sur lui et l'accabler. Les circonstances servirent ce dessein mieux encore qu'on ne l'avait pu prévoir.

Murat s'était bien vite convaincu qu'il ne retirerait aucun avantage de l'alliance autrichienne et que, dans une Italie reconstituée à Vienne, son règne serait un non sens. Les mêmes motifs qui l'avaient conduit à trahir Napoléon l'amènèrent à rompre son pacte avec l'Autriche. Pour sauver sa couronne, il se tourna maintenant vers ces patriotes qui avaient placé leurs espoirs en lui et qu'il avait repoussés tout d'abord.

Il rêva de soulever l'Italie contre les Autrichiens et d'en devenir le souverain. Les mots de liberté, d'indépendance nationale acquièrent brusquement une vertu magique à ses yeux. Ebloui par ses propres rêves, fasciné de sa propre

gloire, il voyait déjà les Italiens se lever à son appel, se presser derrière ses drapeaux, et toute la péninsule, insurgée des Alpes à la Sicile, dans un mouvement irrésistible le proclamer sauveur de l'Italie. Et l'unité serait réalisée et les Autrichiens expulsés. Et sa royauté à lui, sa royauté octroyée, serait consacrée par le suffrage national, et, « de roi intrus qu'il avait été jusqu'alors, il passerait directement roi par la grâce de la Révolution ».

Aussi, lorsqu'il apprit que Napoléon pensait à quitter l'Île d'Elbe, craignant que l'Empereur pour le punir de sa trahison ne le chassât de Naples, voulut-il se rendre indispensable et précipita-t-il l'événement. Refusant de suivre le plan militaire de Napoléon, Murat voulut marcher en hâte vers le nord dans l'espoir de soulever les populations au nom de la liberté et de l'unité.

Le 17 mars, il quittait Naples en direction des Marches, mettait en fuite le Pape et le Grand-Duc de Toscane. Le 4 avril, ses troupes battaient les Autrichiens sur le Panaro, entraient à Bologne au milieu d'un grand enthousiasme, poussaient sur Reggio et Ferrare. Une proclamation, datée de Rimini, le 30 mars, appelait les Italiens à la guerre d'indépendance. Des affiches ardentes, des poésies patriotiques s'employaient à galvaniser les populations. Celle de Manzoni resta célèbre. Pelegrino Rossi, professeur de droit à Bologne, abandonna sa chaire pour suivre l'armée de Joachim. Mais, à part quelques manifestations isolées, la nation ne se leva pas. Le 9 et 10 avril, Murat était battu. Le 3 mai, à Tolentino, son armée fut écrasée. Devançant ses soldats en déroute, il arrivait à Naples. Là, voyant tout s'effondrer autour de lui, il s'embarquait pour Cannes. Les Autrichiens ne tardèrent pas à arriver. Naples fut restituée aux Bourbons. Ferdinand redevenait roi des Deux-Siciles. Et le fait accompli fut dès lors reconnu par les Puissances à Vienne.

Quant à Murat, qui avait été défait quelques semaines avant que Napoléon ne le fût à son tour à Waterloo, après un court exil en Corse, il tenta de reconquérir son royaume.

Il débarqua sur la côte de Calabre, fut pris et fusillé au Pizzo, le 13 octobre 1815. Il n'avait que 44 ans. Trois jours plus tard, le 16 octobre, Napoléon débarquait à Sainte-Hélène.

\* \* \*

La solution de l'affaire de Naples rendit facile le règlement des autres questions. L'Acte final du Congrès de Vienne, établi le 9 juin 1815, put définitivement fixer les destinées de l'Italie. La péninsule se trouva divisée en huit états : le royaume de Sardaigne ; le Lombard-Vénitien ; les duchés de Parme, Modène et Lucques ; le grand-duché de Toscane ; les Etats pontificaux ; le royaume des Deux-Siciles. La plupart de ces états revenaient à leurs anciens maîtres. On ne fit exception que pour les deux vieilles républiques aristocratiques, les deux seules qui subsistaient encore en Italie avant la Révolution. Gênes et Venise furent sacrifiées. La première fut annexée aux états de la maison de Savoie ; la seconde à l'Autriche.

Dans cette Italie, telle que l'avaient recréée les Traités de 1815, le grand fait nouveau, qui la modifiait à tel point qu'elle ne pouvait plus être comparée à celle d'avant la Révolution, c'était la situation exceptionnelle qu'y avait acquise l'Autriche. L'Autriche était installée en maîtresse dans les régions les plus riches de la péninsule : les plaines lombardo-vénitiennes. Ses troupes occupaient les points stratégiques les plus importants : les fameuses places du quadrilatère sur le Mincio et l'Adige. Des princes autrichiens régnaient à Parme, Modène et en Toscane. Etroitement inféodés à la cour de Vienne, ces trois états gravitaient dans son orbite. D'intimes liens de parenté unissaient encore les Habsbourg avec les Bourbons de Naples et la maison de Savoie. La péninsule devenait presque un fief autrichien. Telle fut la lourde faute commise par le Congrès de Vienne. De là allaient naître tous les malheurs de l'Italie.

LUC MONNIER.